

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. VINCENT WERMEILLE, DÉPUTÉ (GROUPE PCSI), INTITULÉE « MOINS DE MILLE EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LE JURA ? » (N°2680)**

La question fait allusion à un constat sur lequel le Gouvernement s'est déjà exprimé en répondant à la question N° 2644.

Le Gouvernement est naturellement préoccupé par l'évolution de la politique agricole fédérale et des effets de celle-ci sur l'évolution structurelle. Cette évolution n'est cependant pas nouvelle, elle a connu une accélération avec l'apparition des moteurs à combustion; l'évolution technologique permet de réaliser les travaux de manière plus rapide et avec moins de pénibilité qu'autrefois. L'ouverture des marchés et la nouvelle situation de concurrence induite ne sont pas étrangères à la diminution du nombre d'exploitations en raison de la pression importante sur les prix qui s'ensuit. La politique cantonale vise à maintenir un maximum d'exploitations agricoles rentables et viables. Fixer un chiffre sur le nombre d'entreprises qui doivent être maintenues dans le canton imposerait qu'une démarche similaire soit réalisée au plan national. Le canton ne peut envisager seul une telle politique, c'est pourquoi il privilégie des mesures qui incitent les agriculteurs à valoriser les spécificités agricoles jurassiennes dans le but de maintenir un maximum d'entreprises.

De nombreuses mesures sont prises au niveau cantonal afin d'encourager les agriculteurs à développer les productions adaptées à notre climat et à nos conditions naturelles. Ces mesures, en résumé, visent à soutenir l'élevage des animaux, en particulier celui des chevaux et des bovins, à améliorer les structures agricoles telles que les bâtiments d'exploitation et les chemins d'accès et l'approvisionnement en eau potable, à diversifier les activités et les productions et bien entendu encourager et développer la formation professionnelle. Par l'intermédiaire de la Fondation rurale interjurassienne, le canton propose aux agriculteurs un service de vulgarisation très important qui accompagne les exploitants dans leurs différents projets. Les agriculteurs sont des entrepreneurs indépendants, le marché oriente les productions, et l'Etat n'intervient plus directement dans l'orientation des exploitations.

Le Gouvernement est conscient des efforts que fournissent les familles paysannes pour s'adapter dans un contexte qui change très rapidement. Les agriculteurs et leur famille contribuent de manière importante à l'animation et au développement des zones rurales. L'occupation décentralisée du territoire fait partie du mandat attribué à l'agriculture. Dans plusieurs localités de notre canton, l'agriculture constitue la principale activité économique ainsi que le principal employeur. Le maintien d'une agriculture riche et vivante est d'intérêt public et c'est pour cela que des montants importants sont investis chaque année dans le secteur agricole.

Le Département de l'Economie et de la Coopération a organisé au printemps de l'année dernière un forum sur l'agriculture auquel ont été étroitement associés tous les milieux agricoles ainsi que les députés agriculteurs. A cette occasion, les mesures cantonales ont été largement décrites, les défis de la politique agricole fédérale et les attentes du marché ont été présentés. Lors de cette rencontre, quelques adaptations mineures ont été demandées et n'ont pas nécessité de modifications des textes légaux qui régissent notre politique cantonale. Il est à relever que la dernière révision importante de la loi sur le développement rural date de 2001. Ce texte permet d'introduire l'ensemble des aides que la Confédération met à disposition des agriculteurs. Dès lors, le Gouvernement ne voit pas la nécessité de remettre en question en profondeur une politique agricole qui globalement porte ses fruits. Il ne fait aucun doute que sans l'action soutenue de ces vingt dernières années en faveur des agriculteurs, l'évolution à la baisse, que le Gouvernement regrette, serait encore plus marquée. En comparaison avec d'autres cantons, le canton du Jura fait partie des cantons qui soutiennent bien leur agriculture.

Pour terminer, il est utile de préciser que le Gouvernement tend à mettre à disposition toutes les mesures qu'offre la politique agricole fédérale; il salue néanmoins l'esprit d'ouverture dont font preuve une grande majorité d'agriculteurs pour utiliser ces instruments.

Delémont, le 9 décembre 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le Chancelier

  
Jean-Christophe Kübler